

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 12 octobre 2011

Remarque à la mise à l'enquête publique de deux bâtiments administratifs Av. de Crausaz 10 et Rte de Berne 115

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

Dans ce projet, des places vélos sont prévues aux premier et deuxième sous-sols. Dans un projet qui prévoit une fréquentation de visiteurs non négligeable, il est nécessaire de disposer de places extérieures. De plus, il est indispensable de les prévoir conformément à la notice technique qui indique que « ces emplacements seront couverts, bien accessibles et pourvus d'installation dissuadant le vol ». Ce n'est pas le cas dans le projet mis à l'enquête et, de ce fait, ces places ne seront pas utilisées car n'étant pas facilement accessibles. Les places vélos doivent être prévues pour elles-mêmes et non pas en bouchant les recoins des parkings à voitures. Ce n'est qu'à cette condition que les cyclistes auront une infrastructure qui réponde à leur besoin et que l'utilisation de ce moyen de transport écologique sera encouragée.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini
Président

Karine Crousaz
Vice-présidente